

**DEPARTEMENT
DES YVELINES**

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

**DU SYNDICAT INTERCOMMUNAL POUR L'AMENAGEMENT
DE LA PROPRIETE DE MONTE-CRISTO**

**Arrondissement de
Saint-Germain-en-Laye**

Siège : Mairie de Marly-le-Roi
Correspondance : Mairie de Saint-Germain-en-Laye

**SEANCE DU
28 janvier 2020**

PUBLIE LE : 12 MARS 2020

Délibération n°280120-3 : Budget primitif 2020

L'an deux mille vingt, le vingt-huit janvier à dix-huit heures, le Comité du Syndicat Intercommunal pour l'Aménagement de la propriété de MONTE CRISTO, dûment convoqué par le Président le vingt et un janvier, s'est réuni à l'Hôtel de Ville de Marly-le-Roi, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de **Monsieur Jean-François PERRAULT**, Président du Syndicat Intercommunal.

SEANCE DU 28 JANVIER 2020

Présents

LE PECQ	Jean-Noël AMADEI, DELEGUE TITULAIRE Nicole WANG, DELEGUEE TITULAIRE Nicole SCHELLHORN, DELEGUEE SUPPLEANTE
LE PORT-MARLY	Marie-Claude CARLIER, DELEGUEE TITULAIRE Mireille TEMPEZ, DELEGUEE TITULAIRE
MARLY-LE-ROI	Jean-François PERRAULT, PRESIDENT Hubert POTHELET, DELEGUE SUPPLEANT

Absents excusés

LE PORT-MARLY	Olga ATHLAN, DELEGUEE SUPPLEANTE
MARLY-LE-ROI	Guillaume LE HENO, DELEGUE SUPPLEANT

Communes non représentées : NEANT

Assistaient à la séance

Monsieur Philippe LE BEULZE, Directeur Général adjoint des Syndicats Intercommunaux
Madame Frédérique LUROL, Directrice du Château de MONTE CRISTO

<i>Nombre de communes</i>	:	3
QUORUM	:	4
<u>Délégués présents</u>	:	7
<u>Délégués comptant pour le vote</u>	:	6

OBJET : BUDGET PRIMITIF 2020

RAPPORTEUR : Monsieur le Président

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L. 2312-1, L.5211-36 et L. 5212-18 et suivants ;

VU l'article R. 5212-1-1 du Code général des collectivités territoriales fixant le vote du budget par nature ;

VU la délibération n° 091219-4 du 9 décembre 2019 approuvant le rapport d'orientation budgétaire pour l'année 2020 ;

VU l'instruction budgétaire et comptable M14 applicable au budget primitif du Syndicat Intercommunal pour l'aménagement de la propriété de Monte-Cristo ;

CONSIDERANT le budget primitif de l'exercice 2020, qui s'établit ainsi :

Section de fonctionnement : ▶ **896 353,43 €**

Section d'investissement : ▶ **279 050,84 €**

Soit un total de : ▶ **1 175 404,27 €**

LE COMITE,

Après avoir entendu les explications de son Président et en avoir délibéré, **à l'unanimité,**


DECIDE de voter le budget primitif de l'exercice 2020 du Syndicat Intercommunal pour l'aménagement de la propriété de Monte-Cristo.

Fait à Marly-le-Roi, le 12 MARS 2020

Transmis en préfecture et affiché le 12 MARS 2020

Pour Extrait Conforme

Jean-François PERRAULT
Président du Syndicat Intercommunal





BUDGET PRIMITIF 2020
FEUILLE DE SIGNATURES

Comité du mardi 28 janvier 2020 - 18h00

COMMUNES	NOMS	QUALITES	SIGNATURE
LE PECQ	Jean-Noël AMADEI	DELEGUE TITULAIRE	
	Nicole WANG	DELEGUEE TITULAIRE	
	Claire VALADIER	DELEGUEE SUPPLEANTE	
	Nicole SCHELLHORN	DELEGUEE SUPPLEANTE	
LE PORT-MARLY	Marie-Claude CARLIER	DELEGUEE TITULAIRE	
	Mireille TEMPEZ	DELEGUEE TITULAIRE	
	Geneviève L'ETANG	DELEGUEE SUPPLEANTE	
	Olga ATHLAN	DELEGUEE SUPPLEANTE	
MARLY-LE-ROI	Jean-François PERRAULT	PRESIDENT	
	Stéphanie THIEYRE	DELEGUEE TITULAIRE	
	Guillaume LE HENO	DELEGUE SUPPLEANT	
	Hubert POTHELET	DELEGUE SUPPLEANT	

REPUBLIQUE FRANÇAISE

COMMUNE dont la population est de 3500 habitants et plus - CHATEAU DE MONTE CRISTO (1)

AGREGE AU BUDGET PRINCIPAL DE (2)

Numéro SIRET : 25780099500017

POSTE COMPTABLE : SAINT-GERMAIN-EN-LAYE COLLECTIVITES LOCALES

M. 14

**Budget primitif
voté par nature**

BUDGET : CHATEAU DE MONTE CRISTO (3)

ANNEE 2020

(1) Indiquer la nature juridique et le nom de la collectivité ou de l'établissement (commune, CCAS, EPCI, syndicat mixte, etc).

(2) A renseigner uniquement pour les budgets annexes.

(3) Indiquer le budget concerné : budget principal ou libellé du budget annexe.

Sommaire

I - Informations générales (6)

A - Informations statistiques, fiscales et financières	4
B - Modalités de vote du budget	5

II - Présentation générale du budget

A1 - Vue d'ensemble - Sections	6
A2 - Vue d'ensemble - Section de fonctionnement - Chapitres	7
A3 - Vue d'ensemble - Section d'investissement - Chapitres	9
B1 - Balance générale du budget - Dépenses	11
B2 - Balance générale du budget - Recettes	13

III - Vote du budget

A1 - Section de fonctionnement - Détail des dépenses	15
A2 - Section de fonctionnement - Détail des recettes	17
B1 - Section d'investissement - Détail des dépenses	18
B2 - Section d'investissement - Détail des recettes	19
B3 - Opérations d'équipement - Détail des chapitres et articles	20

IV - Annexes (7)

A - Eléments du bilan

A1 - Présentation croisée par fonction (1)	Sans Objet
A1.1 - Présentation croisée par fonction - Détail fonctionnement	Sans Objet
A1.2 - Présentation croisée par fonction - Détail investissement	Sans Objet
A2.1 - Etat de la dette - Détail des crédits de trésorerie	Sans Objet
A2.2 - Etat de la dette - Répartition par nature de dette	21
A2.3 - Etat de la dette - Répartition des emprunts par structure de taux	Sans Objet
A2.4 - Etat de la dette - Typologie de la répartition de l'encours	25
A2.5 - Etat de la dette - Détail des opérations de couverture	Sans Objet
A2.6 - Etat de la dette - Dette pour financer l'emprunt d'un autre organisme	Sans Objet
A2.7 - Etat de la dette - Autres dettes	Sans Objet
A3 - Méthodes utilisées pour les amortissements	26
A4 - Etat des provisions	Sans Objet
A5 - Etalement des provisions	Sans Objet
A6.1 - Equilibre des opérations financières - Dépenses	27
A6.2 - Equilibre des opérations financières - Recettes	28
A7.1.1 - Etats des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Fonctionnement (2)	Sans Objet
A7.1.2 - Etats des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Investissement (2)	Sans Objet
A7.2.1 - Etats de la répartition de la TEOM - Fonctionnement (3)	Sans Objet
A7.2.2 - Etats de la répartition de la TEOM - Investissement (3)	Sans Objet
A8 - Etat des charges transférées	Sans Objet
A9 - Détail des opérations pour le compte de tiers	Sans Objet

B - Engagements hors bilan

B1.1 - Etat des emprunts garantis par la commune ou l'établissement (4)	Sans Objet
B1.2 - Calcul du ratio d'endettement relatif aux garanties d'emprunt	Sans Objet
B1.3 - Etat des contrats de crédit-bail	Sans Objet
B1.4 - Etat des contrats de partenariat public-privé	Sans Objet
B1.5 - Etat des autres engagements donnés	Sans Objet
B1.6 - Etat des engagements reçus	Sans Objet
B1.7 - Subventions versées dans le cadre du vote du budget (5)	29
B2.1 - Etat des autorisations de programme et des crédits de paiement afférents	Sans Objet
B2.2 - Etat des autorisations d'engagement et des crédits de paiement afférents	Sans Objet
B3 - Emploi des recettes grevées d'une affectation spéciale	Sans Objet

C - Autres éléments d'informations

C1 - Etat du personnel	30
C2 - Liste des organismes dans lesquels a été pris un engagement financier (4)	Sans Objet
C3.1 - Liste des organismes de regroupement auxquels adhère la commune ou l'établissement	Sans Objet
C3.2 - Liste des établissements publics créés	Sans Objet
C3.3 - Liste des services individualisés dans un budget annexe	Sans Objet
C3.4 - Liste des services assujettis à la TVA et non érigés en budget annexe	Sans Objet

D - Décision en matière de taux de contributions directes - Arrêté et signatures

D1 - Décision en matière de taux de contributions directes	Sans Objet
D2 - Arrêté et signatures	32

- (1) Cette présentation est obligatoire pour les communes de 3 500 habitants et plus (art. L. 2312-3 du CGCT), les groupements comprenant au moins une commune de 3 500 habitants et plus (art. R. 5211-14 du CGCT) et leurs établissements publics. Elle n'a cependant pas à être produite par les services et activités unique érigés en établissement public ou budget annexe. Les autres communes et établissements peuvent les présenter de manière facultative.
- (2) Cet état ne peut être produit que par les communes dont la population est inférieure à 500 habitants et qui gèrent les services de distribution de l'eau potable et d'assainissement sous forme de régie simple sans budget annexe (art. L. 2221-11 du CGCT).
- (3) Cet état est obligatoirement produit par les communes et groupements de communes de 10 000 habitants et plus ayant institué la TEOM et assurant au moins la collecte des déchets ménagers (art. L. 2313-1 du CGCT).
- (4) Ces états ne sont obligatoires que pour les communes de 3 500 habitants et plus (art. L. 2313-1 du CGCT), les groupements comprenant au moins une commune de 3 500 habitants et plus (art. L. 5211-36 du CGCT, art. L. 5711-1 du CGCT) et leurs établissements publics.
- (5) Si la commune ou l'établissement décide d'attribuer des subventions dans le cadre du budget dans les conditions décrites à l'article L. 2311-7 du CGCT.
- (6) Les associations syndicales autorisées doivent utiliser leur état particulier « *Informations générales* » annexé à l'arrêté n° NOR : INTB1237402A, relatif au cadre budgétaire et comptable applicable aux associations syndicales autorisées.
- (7) Les associations syndicales autorisées remplissent et joignent uniquement les états qui les concernent au titre de l'exercice et au titre du détail des comptes de bilan.

Préciser, pour chaque annexe, si l'état est sans objet le cas échéant.

Code INSEE 78372	CHATEAU DE MONTE CRISTO CHATEAU DE MONTE CRISTO	BP 2020
----------------------------	--	--------------------------

I – INFORMATIONS GENERALES	I
INFORMATIONS STATISTIQUES, FISCALES ET FINANCIERES	A

Informations statistiques	Valeurs
Population totale (colonne h du recensement INSEE) :	38702
Nombre de résidences secondaires (article R. 2313-1 <i>in fine</i>) :	
Nom de l'EPCI à fiscalité propre auquel la commune adhère :	

Potentiel fiscal et financier (1)		Valeurs par hab. (population DGF)	Moyennes nationales du potentiel financier par habitants de la strate
Fiscal	Financier		
0.00	0.00	0.00	0.00

Informations financières – ratios (2)		Valeurs	Moyennes nationales de la strate (3)
1	Dépenses d'exploitation / Dépenses réelles de fonctionnement	96.92	
2	Produit d'exploitation domaine / Recettes réelles de fonctionnement	35.55	
3	Transferts reçus / Recettes réelles de fonctionnement	52.99	
4	Emprunts réalisés / Dépenses d'équipement brut		
5	Encours de la dette	235232.25	

Dans l'ensemble des tableaux, les cases grisées ne doivent pas être remplies.

(1) Il s'agit du potentiel fiscal et du potentiel financier définis à l'article L. 2334-4 du code général des collectivités territoriales qui figurent sur la fiche de répartition de la DGF de l'exercice N-1 établie sur la base des informations N-2 (transmise par les services préfectoraux).

(2) Les ratios 1 à 6 sont obligatoires pour les communes de 3 500 habitants et plus et leurs établissements publics administratifs ainsi que pour les EPCI dotés d'une fiscalité propre comprenant au moins une commune de 3 500 habitants et plus.

Les ratios 7 à 10 sont obligatoires pour les communes de 10 000 habitants et plus et leurs établissements publics administratifs ainsi que pour les EPCI dotés d'une fiscalité propre comprenant au moins une commune de 10 000 habitants et plus (cf. articles L. 2313-1, L. 2313-2, R. 2313-1, R. 2313-2 et R. 5211-15 du CGCT). Pour les caisses des écoles, les EPCI non dotés d'une fiscalité propre et les syndicats mixtes associant exclusivement des communes et des EPCI, il conviendra d'appliquer les ratios prévus respectivement par les articles R. 2313-7, R. 5211-15 et R. 5711-3 du CGCT.

(3) Il convient d'indiquer les moyennes de la catégorie de l'organisme en cause (commune, communauté urbaine, communauté d'agglomération, ...) et les sources d'où sont tirées les informations (statistiques de la direction générale des collectivités locales ou de la direction générale de la comptabilité publique). Il s'agit des moyennes de la dernière année connue.

I – INFORMATIONS GENERALES	I
MODALITES DE VOTE DU BUDGET	B

I – L'assemblée délibérante a voté le présent budget par nature :

- au niveau (1) du chapitre pour la section de fonctionnement,
- au niveau (1) du chapitre pour la section d'investissement.
 - sans (2) les chapitres « opérations d'équipement » de l'état III B 3.
 - sans (3) vote formel sur chacun des chapitres.

La liste des articles spécialisés sur lesquels l'ordonnateur ne peut procéder à des virements d'article à article est la suivante :

II – En l'absence de mention au paragraphe I ci-dessus, le budget est réputé voté par chapitre, et, en section d'investissement, sans chapitre de dépense « opération d'équipement ».

III – Les provisions sont (4) .

IV – La comparaison avec le budget précédent (cf. colonne « Pour mémoire ») s'effectue par rapport à la colonne du budget (5) cumulé de l'exercice précédent.

V – Le présent budget a été voté (6) avec reprise anticipée des résultats de l'exercice N-1.

(1) A compléter par « du chapitre » ou « de l'article ».

(2) Indiquer « avec » ou « sans » les chapitres opérations d'équipement.

(3) Indiquer « avec » ou « sans » vote formel.

(4) A compléter par un seul des deux choix suivants :

- semi-budgétaires (pas d'inscription en recette de la section d'investissement),
- budgétaires (délibération n° du).

(5) Indiquer « primitif de l'exercice précédent » ou « cumulé de l'exercice précédent ».

(6) A compléter par un seul des trois choix suivants :

- sans reprise des résultats de l'exercice N-1,
- avec reprise des résultats de l'exercice N-1 après le vote du compte administratif N-1,
- avec reprise anticipée des résultats de l'exercice N-1.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
VUE D'ENSEMBLE	A1

FONCTIONNEMENT

		DEPENSES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	RECETTES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT
V O T E	CREDITS DE FONCTIONNEMENT VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (1)	896 353,43	581 976,14

+

+

+

R E P O R T S	RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)	0,00	0,00
	002 RESULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTE (2)	(si déficit) 0,00	(si excédent) 314 377,29

=

=

=

TOTAL DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (3)	896 353,43	896 353,43
--	-------------------	-------------------

INVESTISSEMENT

		DEPENSES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	RECETTES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT
V O T E	CREDITS D'INVESTISSEMENT (1) VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (y compris le compte 1068)	248 501,28	279 050,84

+

+

+

R E P O R T S	RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)	25 457,50	0,00
	001 SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT REPORTE (2)	(si solde négatif) 5 092,06	(si solde positif) 0,00

=

=

=

TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (3)	279 050,84	279 050,84
---	-------------------	-------------------

TOTAL

TOTAL DU BUDGET (3)	1 175 404,27	1 175 404,27
----------------------------	---------------------	---------------------

(1) Au budget primitif, les crédits votés correspondent aux crédits votés lors de cette étape budgétaire. De même, pour les décisions modificatives et le budget supplémentaire, les crédits votés correspondent aux crédits votés lors de l'étape budgétaire sans sommation avec ceux antérieurement votés lors du même exercice.

(2) A servir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées (R. 2311-11 du CGCT).

Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent (R. 2311-11 du CGCT).

(3) Total de la section de fonctionnement = RAR + résultat reporté + crédits de fonctionnement votés.

Total de la section d'investissement = RAR + solde d'exécution reporté + crédits d'investissement votés.

Total du budget = Total de la section de fonctionnement + Total de la section d'investissement.

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
SECTION DE FONCTIONNEMENT – CHAPITRES	A2

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
011	Charges à caractère général	419 172,20	0,00	420 511,59	420 511,59	420 511,59
012	Charges de personnel, frais assimilés	251 950,46	0,00	351 665,00	351 665,00	351 665,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	25 202,00	0,00	24 762,00	24 762,00	24 762,00
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses de gestion courante		696 324,66	0,00	796 938,59	796 938,59	796 938,59
66	Charges financières	6 001,38	0,00	4 350,00	4 350,00	4 350,00
67	Charges exceptionnelles	1 000,00	0,00	1 000,00	1 000,00	1 000,00
68	Dotations provisions semi-budgétaires (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues	20 000,00		20 000,00	20 000,00	20 000,00
Total des dépenses réelles de fonctionnement		723 326,04	0,00	822 288,59	822 288,59	822 288,59
023	Virement à la section d'investissement (5)	78 224,17		68 014,84	68 014,84	68 014,84
042	Opérat° ordre transfert entre sections (5)	12 450,00		6 050,00	6 050,00	6 050,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section (5)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre de fonctionnement		90 674,17		74 064,84	74 064,84	74 064,84
TOTAL		814 000,21	0,00	896 353,43	896 353,43	896 353,43

+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)	0,00
---	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	896 353,43
--	-------------------

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	66 500,00	66 500,00	66 500,00
70	Produits services, domaine et ventes div	198 000,00	0,00	206 900,00	206 900,00	206 900,00
73	Impôts et taxes	218 686,45	0,00	218 887,00	218 887,00	218 887,00
74	Dotations et participations	90 245,55	0,00	89 479,14	89 479,14	89 479,14
75	Autres produits de gestion courante	2,00	0,00	10,00	10,00	10,00
Total des recettes de gestion courante		506 934,00	0,00	581 776,14	581 776,14	581 776,14
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	3 079,55	0,00	200,00	200,00	200,00
78	Reprises provisions semi-budgétaires (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles de fonctionnement		510 013,55	0,00	581 976,14	581 976,14	581 976,14
042	Opérat° ordre transfert entre sections (5)	0,00		0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section (5)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre de fonctionnement		0,00		0,00	0,00	0,00
TOTAL		510 013,55	0,00	581 976,14	581 976,14	581 976,14

+

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)	314 377,29
---	-------------------

=

TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	896 353,43
--	-------------------

Pour information :

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DÉGAGÉ AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (6)	74 064,84
---	------------------

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la commune ou de l'établissement.

(1) Cf. Modalités de vote I-B.

(2) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif) ou si reprise anticipée des résultats.

(3) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(4) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires.

(5) $DF\ 023 = RI\ 021$; $DI\ 040 = RF\ 042$; $RI\ 040 = DF\ 042$; $DI\ 041 = RI\ 041$; $DF\ 043 = RF\ 043$.

(6) Solde de l'opération $DF\ 023 + DF\ 042 - RF\ 042$ ou solde de l'opération $RI\ 021 + RI\ 040 - DI\ 040$.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
SECTION D'INVESTISSEMENT – CHAPITRES	A3

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
010	Stocks (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	500,00	0,00	500,00	500,00	500,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	22 410,00	3 593,50	7 837,96	7 837,96	11 431,46
22	Immobilisations reçues en affectation (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	81 429,20	21 864,00	190 313,32	190 313,32	212 177,32
	Total des opérations d'équipement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses d'équipement	104 339,20	25 457,50	198 651,28	198 651,28	224 108,78
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	48 300,00	0,00	49 850,00	49 850,00	49 850,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie) (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses financières	48 300,00	0,00	49 850,00	49 850,00	49 850,00
45...	Total des opé. pour compte de tiers (8)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses réelles d'investissement	152 639,20	25 457,50	248 501,28	248 501,28	273 958,78
040	Opérat° ordre transfert entre sections (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses d'ordre d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	TOTAL	152 639,20	25 457,50	248 501,28	248 501,28	273 958,78

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE (2)	5 092,06
--	-----------------

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	279 050,84
---	-------------------

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
010	Stocks (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (hors 138)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors165)	0,00	0,00	198 500,00	198 500,00	198 500,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes d'équipement	0,00	0,00	198 500,00	198 500,00	198 500,00
10	Dotations, fonds divers et réserves (hors 1068)	12 110,00	0,00	6 500,00	6 500,00	6 500,00
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés (9)	75 783,59	0,00	0,00	0,00	0,00
138	Autres subvent° invest. non transf.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie) (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes financières	87 893,59	0,00	6 500,00	6 500,00	6 500,00
45...	Total des opé. pour le compte de tiers (8)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes réelles d'investissement	87 893,59	0,00	205 000,00	205 000,00	205 000,00
021	Virement de la sect° de fonctionnement (4)	78 224,17	0,00	68 014,84	68 014,84	68 014,84
040	Opérat° ordre transfert entre sections (4)	12 450,00	0,00	6 036,00	6 036,00	6 036,00
041	Opérations patrimoniales (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes d'ordre d'investissement	90 674,17	0,00	74 050,84	74 050,84	74 050,84

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
TOTAL		178 567,76	0,00	279 050,84	279 050,84	279 050,84

+

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE (2)	0,00
--	-------------

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	279 050,84
---	-------------------

Pour information :

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la commune ou de l'établissement.

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DÉGAGÉ PAR LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (10)	74 050,84
--	------------------

(1) Cf. Modalités de vote I-B.

(2) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif) ou si reprise anticipée des résultats.

(3) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(4) *DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DI 041 = RI 041 ; DF 043 = RF 043.*

(5) A servir uniquement dans le cadre d'un suivi des stocks selon la méthode de l'inventaire permanent simplifié autorisée pour les seules opérations d'aménagements (lotissement, ZAC...) par ailleurs retracées dans le cadre de budgets annexes.

(6) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

(7) A servir uniquement lorsque la commune ou l'établissement effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle ou qu'il crée.

(8) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A9).

(9) Le compte 1068 n'est pas un chapitre mais un article du chapitre 10.

(10) Solde de l'opération *DF 023 + DF 042 – RF 042* ou solde de l'opération *RI 021+ RI 040 – DI 040*.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET**II****BALANCE GENERALE DU BUDGET****B1****1 – DEPENSES (du présent budget + restes à réaliser)**

	FONCTIONNEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
011	Charges à caractère général	420 511,59		420 511,59
012	Charges de personnel, frais assimilés	351 665,00		351 665,00
014	Atténuations de produits	0,00		0,00
60	<i>Achats et variation des stocks (3)</i>		0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	24 762,00		24 762,00
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus (4)	0,00		0,00
66	Charges financières	4 350,00	0,00	4 350,00
67	Charges exceptionnelles	1 000,00	0,00	1 000,00
68	Dot. aux amortissements et provisions	0,00	6 050,00	6 050,00
71	<i>Production stockée (ou déstockage) (3)</i>		0,00	0,00
022	Dépenses imprévues	20 000,00		20 000,00
023	<i>Virement à la section d'investissement</i>		68 014,84	68 014,84
Dépenses de fonctionnement – Total		822 288,59	74 064,84	896 353,43

+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE**0,00**

=

TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES**896 353,43**

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00
15	<i>Provisions pour risques et charges (5)</i>		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	49 850,00	0,00	49 850,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	(8) 0,00		0,00
	Total des opérations d'équipement	0,00		0,00
198	<i>Neutral. amort. subv. équip. versées</i>		0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles(sauf 204) (6)	500,00	0,00	500,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (6)	11 431,46	0,00	11 431,46
22	Immobilisations reçues en affectation (6)	(9) 0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (6)	212 177,32	0,00	212 177,32
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
28	<i>Amortissement des immobilisations (reprises)</i>		0,00	0,00
29	<i>Prov. pour dépréciat° immobilisations (5)</i>		0,00	0,00
39	<i>Prov. dépréciat° des stocks et en-cours (5)</i>		0,00	0,00
45...	Total des opérations pour compte de tiers (7)	0,00	0,00	0,00
481	<i>Charges à rép. sur plusieurs exercices</i>		0,00	0,00
49	<i>Prov. dépréc. comptes de tiers (5)</i>		0,00	0,00
59	<i>Prov. dépréc. comptes financiers (5)</i>		0,00	0,00
3...	Stocks	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00		0,00
Dépenses d'investissement – Total		273 958,78	0,00	273 958,78

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE**5 092,06**

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES**279 050,84**

- (1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires.
- (2) Voir liste des opérations d'ordre.
- (3) Permet de retracer des opérations particulières telles que les opérations de stocks liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.
- (4) Communes, communautés d'agglomération et communautés urbaines de plus de 100 000 habitants.
- (5) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.
- (6) Hors chapitres « opérations d'équipement ».
- (7) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A9).
- (8) A servir uniquement lorsque la commune ou l'établissement effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle ou qu'il crée.
- (9) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET**II****BALANCE GENERALE DU BUDGET****B2****2 – RECETTES (du présent budget + restes à réaliser)**

	FONCTIONNEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
013	Atténuations de charges	66 500,00		66 500,00
60	Achats et variation des stocks (3)		0,00	0,00
70	Produits services, domaine et ventes div	206 900,00		206 900,00
71	Production stockée (ou déstockage)		0,00	0,00
72	Production immobilisée		0,00	0,00
73	Impôts et taxes	218 887,00		218 887,00
74	Dotations et participations	89 479,14		89 479,14
75	Autres produits de gestion courante	10,00	0,00	10,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	200,00	0,00	200,00
78	Reprise sur amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00
79	Transferts de charges		0,00	0,00
Recettes de fonctionnement – Total		581 976,14	0,00	581 976,14

+

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE**314 377,29**

=

TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES**896 353,43**

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	6 500,00	0,00	6 500,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00
15	Provisions pour risques et charges (4)		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaires)	198 500,00	0,00	198 500,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	(6) 0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	(7) 0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
28	Amortissement des immobilisations		6 036,00	6 036,00
29	Prov. pour dépréciat° immobilisations (4)		0,00	0,00
39	Prov. dépréciat° des stocks et en-cours (4)		0,00	0,00
45...	Opérations pour compte de tiers (5)	0,00	0,00	0,00
481	Charges à rép. sur plusieurs exercices		0,00	0,00
49	Prov. dépréc. comptes de tiers (4)		0,00	0,00
59	Prov. dépréc. comptes financiers (4)		0,00	0,00
3...	Stocks	0,00	0,00	0,00
021	Virement de la sect° de fonctionnement		68 014,84	68 014,84
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00		0,00
Recettes d'investissement – Total		205 000,00	74 050,84	279 050,84

+

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE**0,00**

+

AFFECTATION AU COMPTE 1068**0,00**

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES**279 050,84**

- (1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires.
- (2) Voir liste des opérations d'ordre.
- (3) Permet de retracer des opérations particulières telles que les opérations de stocks liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.
- (4) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.
- (5) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A9).
- (6) A servir uniquement lorsque la commune ou l'établissement effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle ou qu'il crée.
- (7) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION DE FONCTIONNEMENT – DETAIL DES DEPENSES	A1

Chap / art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
011	Charges à caractère général	419 172,20	420 511,59	420 511,59
60611	Eau et assainissement	1 600,00	1 600,00	1 600,00
60612	Energie - Electricité	21 500,00	21 500,00	21 500,00
60622	Carburants	100,00	100,00	100,00
60623	Alimentation	700,00	600,00	600,00
60631	Fournitures d'entretien	200,00	100,00	100,00
60632	Fournitures de petit équipement	1 200,00	1 000,00	1 000,00
60636	Vêtements de travail	100,00	300,00	300,00
6064	Fournitures administratives	2 200,00	1 000,00	1 000,00
6065	Livres, disques, ... (médiathèque)	12 000,00	10 000,00	10 000,00
6068	Autres matières et fournitures	23 000,00	21 500,00	21 500,00
611	Contrats de prestations de services	3 000,00	3 000,00	3 000,00
6135	Locations mobilières	1 000,00	1 000,00	1 000,00
61521	Entretien terrains	500,00	450,00	450,00
615221	Entretien, réparations bâtiments publics	6 000,00	10 000,00	10 000,00
615231	Entretien, réparations voiries	1 500,00	1 300,00	1 300,00
615232	Entretien, réparations réseaux	1 000,00	1 000,00	1 000,00
61524	Entretien bois et forêts	57 000,00	55 000,00	55 000,00
61558	Entretien autres biens mobiliers	800,00	800,00	800,00
6156	Maintenance	30 300,00	32 000,00	32 000,00
6161	Multirisques	3 300,00	3 000,00	3 000,00
617	Etudes et recherches	1 700,00	1 700,00	1 700,00
6182	Documentation générale et technique	0,00	100,00	100,00
6184	Versements à des organismes de formation	0,00	500,00	500,00
6188	Autres frais divers	2 800,00	2 800,00	2 800,00
6225	Indemnités aux comptable et régisseurs	70,01	0,00	0,00
6226	Honoraires	800,00	0,00	0,00
6231	Annonces et insertions	8 700,00	8 000,00	8 000,00
6232	Fêtes et cérémonies	32 000,00	33 000,00	33 000,00
6236	Catalogues et imprimés	10 500,00	8 000,00	8 000,00
6238	Divers	12 000,00	9 000,00	9 000,00
6241	Transports de biens	1 200,00	1 200,00	1 200,00
6247	Transports collectifs	500,00	500,00	500,00
6251	Voyages et déplacements	200,00	400,00	400,00
6257	Réceptions	800,00	800,00	800,00
6262	Frais de télécommunications	6 000,00	5 000,00	5 000,00
627	Services bancaires et assimilés	600,00	1 200,00	1 200,00
6281	Concours divers (cotisations)	738,00	500,00	500,00
6283	Frais de nettoyage des locaux	18 000,00	19 000,00	19 000,00
62878	Remb. frais à d'autres organismes	9 000,00	9 000,00	9 000,00
6288	Autres services extérieurs	146 151,77	154 161,59	154 161,59
637	Autres impôts, taxes (autres organismes)	412,42	400,00	400,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	251 950,46	351 665,00	351 665,00
6218	Autre personnel extérieur	106 500,00	174 000,00	174 000,00
6331	Versement de transport	1 986,00	2 100,00	2 100,00
6332	Cotisations versées au F.N.A.L.	93,00	115,00	115,00
6336	Cotisations CNFPT et CDGFPT	1 616,00	1 700,00	1 700,00
6338	Autres impôts, taxes sur rémunérations	237,00	300,00	300,00
64111	Rémunération principale titulaires	6 388,00	31 000,00	31 000,00
64112	NBI, SFT, indemnité résidence	383,00	2 400,00	2 400,00
64118	Autres indemnités titulaires	1 668,00	8 500,00	8 500,00
64131	Rémunérations non tit.	91 835,00	76 000,00	76 000,00
6451	Cotisations à l'U.R.S.S.A.F.	28 111,00	28 000,00	28 000,00
6453	Cotisations aux caisses de retraites	6 343,00	21 000,00	21 000,00
6454	Cotisations aux A.S.S.E.D.I.C.	3 732,00	3 100,00	3 100,00
6455	Cotisations pour assurance du personnel	1 632,28	1 500,00	1 500,00
6456	Versement au F.N.C. supplément familial	448,00	600,00	600,00
6458	Cotis. aux autres organismes sociaux	26,00	50,00	50,00
6474	Versement aux autres oeuvres sociales	802,18	800,00	800,00
6475	Médecine du travail, pharmacie	150,00	500,00	500,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	25 202,00	24 762,00	24 762,00
651	Redevances pour licences, logiciels, ...	500,00	250,00	250,00
6531	Indemnités	8 110,00	8 200,00	8 200,00
6533	Cotisations de retraite	345,00	300,00	300,00
6534	Cotis. de sécurité sociale - part patron	235,00	0,00	0,00
6574	Subv. fonct. Associat ^o , personnes privée	16 000,00	16 000,00	16 000,00
65888	Autres	12,00	12,00	12,00

Chap / art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00
TOTAL = DEPENSES DE GESTION DES SERVICES (a) = (011 + 012 + 014 + 65 + 656)		696 324,66	796 938,59	796 938,59
66	Charges financières (b)	6 001,38	4 350,00	4 350,00
66111	Intérêts réglés à l'échéance	7 492,89	5 814,66	5 814,66
66112	Intérêts - Rattachement des ICNE	-1 491,51	-1 464,66	-1 464,66
67	Charges exceptionnelles (c)	1 000,00	1 000,00	1 000,00
6711	Intérêts moratoires, pénalités / marché	500,00	500,00	500,00
6718	Autres charges exceptionnelles gestion	500,00	0,00	0,00
678	Autres charges exceptionnelles	0,00	500,00	500,00
68	Dotations provisions semi-budgétaires (d) (6)	0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues (e)	20 000,00	20 000,00	20 000,00
TOTAL DES DEPENSES REELLES = a + b + c + d + e		723 326,04	822 288,59	822 288,59
023	Virement à la section d'investissement	78 224,17	68 014,84	68 014,84
042	Opérat° ordre transfert entre sections (7) (8) (9)	12 450,00	6 050,00	6 050,00
6811	<i>Dot. amort. et prov. Immos incorporelles</i>	12 450,00	6 050,00	6 050,00
TOTAL DES PRELEVEMENTS AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT		90 674,17	74 064,84	74 064,84
043	Opérat° ordre intérieur de la section (10)	0,00	0,00	0,00
TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE		90 674,17	74 064,84	74 064,84
TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et d'ordre)		814 000,21	896 353,43	896 353,43

+

RESTES A REALISER N-1 (11)	0,00
-----------------------------------	-------------

+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (11)	0,00
--	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	896 353,43
--	-------------------

Détail du calcul des ICNE au compte 66112 (5)

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N – ICNE N-1	-1 464,66

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) Cf. Modalités de vote I-B.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Si le mandatement des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 66112 sera négatif.

(6) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires.

(7) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, *DF 042 = RI 040*.

(8) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer aux articles 675 et 676 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisation »).

(9) Le compte 6815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(10) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

(11) Inscire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION DE FONCTIONNEMENT – DETAIL DES RECETTES	A2

Chap / art(1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
013	Atténuations de charges	0,00	66 500,00	66 500,00
6419	Remboursements rémunérations personnel	0,00	66 500,00	66 500,00
70	Produits services, domaine et ventes div	198 000,00	206 900,00	206 900,00
70321	Stationnement et location voie publique	15 000,00	15 000,00	15 000,00
70323	Redev. occupat° domaine public communal	500,00	400,00	400,00
7062	Redevances services à caractère culturel	150 000,00	158 000,00	158 000,00
70878	Remb. frais par d'autres redevables	500,00	500,00	500,00
7088	Produits activités annexes (abonnements)	32 000,00	33 000,00	33 000,00
73	Impôts et taxes	218 686,45	218 887,00	218 887,00
73111	Taxes foncières et d'habitation	218 686,45	218 887,00	218 887,00
74	Dotations et participations	90 245,55	89 479,14	89 479,14
744	FCTVA	932,00	366,14	366,14
74748	Participat° Autres communes	89 313,55	89 113,00	89 113,00
75	Autres produits de gestion courante	2,00	10,00	10,00
7588	Autres produits div. de gestion courante	2,00	10,00	10,00
TOTAL = RECETTES DE GESTION DES SERVICES (a) = 70 + 73 + 74 + 75 + 013		506 934,00	581 776,14	581 776,14
76	Produits financiers (b)	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels (c)	3 079,55	200,00	200,00
7713	Libéralités reçues	2 445,00	100,00	100,00
7788	Produits exceptionnels divers	634,55	100,00	100,00
78	Reprises provisions semi-budgétaires (d) (5)	0,00	0,00	0,00
TOTAL DES RECETTES REELLES = a+b+c+d		510 013,55	581 976,14	581 976,14
042	Opérat° ordre transfert entre sections (6) (7) (8)	0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section (9)	0,00	0,00	0,00
TOTAL DES RECETTES D'ORDRE		0,00	0,00	0,00
TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et d'ordre)		510 013,55	581 976,14	581 976,14

+

RESTES A REALISER N-1 (10)	0,00
-----------------------------------	-------------

+

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (10)	314 377,29
--	-------------------

=

TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	896 353,43
--	-------------------

Détail du calcul des ICNE au compte 7622

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N – ICNE N-1	0,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) Cf. Modalités de vote I-B.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires.

(6) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, RF 042 = DI 040.

(7) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer aux articles 775 et 776 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisation »).

(8) Le compte 7815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(9) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

(10) Inscrive en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES DEPENSES	B1

Chap / art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
010	Stocks	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf opérations et 204)	500,00	500,00	500,00
2051	Concessions, droits similaires	500,00	500,00	500,00
204	Subventions d'équipement versées (hors opérations)	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (hors opérations)	22 410,00	7 837,96	7 837,96
2135	Installations générales, agencements	2 200,00	0,00	0,00
2158	Autres inst., matériel, outill. techniques	2 868,83	1 143,96	1 143,96
2161	Oeuvres et objets d'art	0,00	2 000,00	2 000,00
2183	Matériel de bureau et informatique	12 010,00	994,00	994,00
2184	Mobilier	4 000,00	3 000,00	3 000,00
2188	Autres immobilisations corporelles	1 331,17	700,00	700,00
22	Immobilisations reçues en affectation (hors opérations)	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (hors opérations)	81 429,20	190 313,32	190 313,32
2313	Constructions	81 429,20	190 313,32	190 313,32
Total des dépenses d'équipement		104 339,20	198 651,28	198 651,28
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	48 300,00	49 850,00	49 850,00
1641	Emprunts en euros	48 300,00	49 850,00	49 850,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA, régie)	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses financières		48 300,00	49 850,00	49 850,00
Total des dépenses d'opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00
TOTAL DEPENSES REELLES		152 639,20	248 501,28	248 501,28
040	Opérat° ordre transfert entre sections (7)	0,00	0,00	0,00
	Reprises sur autofinancement antérieur (8)	0,00	0,00	0,00
	Charges transférées (9)	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales (10)	0,00	0,00	0,00
TOTAL DEPENSES D'ORDRE		0,00	0,00	0,00
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des dépenses réelles et d'ordre)		152 639,20	248 501,28	248 501,28

+

RESTES A REALISER N-1 (11)	25 457,50
-----------------------------------	------------------

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE (11)	5 092,06
---	-----------------

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	279 050,84
---	-------------------

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) Cf. Modalités de vote, I-B.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Voir état III B 3 pour le détail des opérations d'équipement.

(6) Voir annexe IV A 9 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(7) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, *DI 040 = RF 042*.

(8) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre 040 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(9) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisation »).

(10) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, *DI 041 = RI 041*.

(11) Inscire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES RECETTES	B2

Chap / art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
010	Stocks	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (hors 138)	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	0,00	198 500,00	198 500,00
1641	Emprunts en euros	0,00	198 500,00	198 500,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'équipement		0,00	198 500,00	198 500,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	87 893,59	6 500,00	6 500,00
10222	FCTVA	12 110,00	6 500,00	6 500,00
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés	75 783,59	0,00	0,00
138	Autres subvent° invest. non transf.	0,00	0,00	0,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00
Total des recettes financières		87 893,59	6 500,00	6 500,00
Total des recettes d'opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00
TOTAL RECETTES REELLES		87 893,59	205 000,00	205 000,00
021	Virement de la sect° de fonctionnement	78 224,17	68 014,84	68 014,84
040	Opérat° ordre transfert entre sections (6) (7) (8)	12 450,00	6 036,00	6 036,00
281318	Autres bâtiments publics	66,00	66,00	66,00
28152	Installations de voirie	72,80	0,00	0,00
28158	Autres installat°, matériel et outillage	1 555,04	1 350,00	1 350,00
28183	Matériel de bureau et informatique	4 274,52	1 440,00	1 440,00
28184	Mobilier	2 757,64	1 480,00	1 480,00
28188	Autres immo. corporelles	3 724,00	1 700,00	1 700,00
TOTAL DES PRELEVEMENTS PROVENANT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT		90 674,17	74 050,84	74 050,84
041	Opérations patrimoniales (9)	0,00	0,00	0,00
TOTAL RECETTES D'ORDRE		90 674,17	74 050,84	74 050,84
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des recettes réelles et d'ordre)		178 567,76	279 050,84	279 050,84

+

RESTES A REALISER N-1 (10)	0,00
-----------------------------------	-------------

+

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE (10)	0,00
---	-------------

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	279 050,84
---	-------------------

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) Cf. Modalités de vote, I-B.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Voir annexe IV-A9 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(6) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, RI 040 = DF 042.

(7) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).

(8) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre 040 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(9) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI 041 = RI 041.

(10) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

III – VOTE DU BUDGET	III
DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT	B3

Cet état ne contient pas d'information.

IV – ANNEXES

IV

ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE

A2.2

A2.2 – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE (hors 16449 et 166)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes à l'origine du contrat													
	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier remboursement	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Taux initial		Devise	Périodicité des remboursements (6)	Profil d'amortissement (7)	Possibilité de remboursement anticipé O/N	Catégorie d'emprunt (8)
								Niveau de taux (5)	Taux actuariel					
163 Emprunts obligataires (Total)					0,00									
164 Emprunts auprès des établissements financiers (Total)					650 000,00									
1641 Emprunts en euros (total)					650 000,00									
0180867 - 0180867	Caisse d'Epargne	02/08/2006	25/08/2006	25/01/2007	450 000,00	F	Taux Fixe	4,100	4,100	EUR	A	X	N	A-1
726592 - 726592	Crédit Agricole	16/12/2015	03/02/2016	03/08/2016	100 000,00	F	Taux Fixe	1,950	1,960	EUR	S	X	N	A-1
833442 - 833442	Crédit Agricole	26/05/2016	19/08/2016	19/11/2016	100 000,00	F	Taux Fixe	1,550	27,210	EUR	T	C	N	A-1
1643 Emprunts en devises (total)					0,00									
16441 Emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie (total)					0,00									
165 Dépôts et cautionnements reçus (Total)					0,00									
167 Emprunts et dettes assortis de conditions particulières (Total)					0,00									
1671 Avances consolidées du Trésor (total)					0,00									
1672 Emprunts sur comptes spéciaux du Trésor (total)					0,00									
1675 Dettes pour METP et PPP (total)					0,00									
1676 Dettes envers locataires-acquéreurs (total)					0,00									
1678 Autres emprunts et dettes (total)					0,00									

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes à l'origine du contrat											Périodicité des remboursements (6)	Profil d'amortissement (7)	Possibilité de remboursement anticipé O/N	Catégorie d'emprunt (8)	
	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier remboursement	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Taux initial		Devise						
								Niveau de taux (5)	Taux actuariel							
168 Emprunts et dettes assimilés (Total)					0,00											
1681 Autres emprunts (total)					0,00											
1682 Bons à moyen terme négociables (total)					0,00											
1687 Autres dettes (total)					0,00											
Total général					650 000,00											

(1) Si un emprunt donne lieu à plusieurs mobilisations, indiquer la date de la première mobilisation.

(2) Nominal : montant emprunté à l'origine.

(3) Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(4) Mentionner le ou les types d'index (ex : Euribor 3 mois).

(5) Indiquer le niveau de taux à l'origine du contrat.

(6) Indiquer la périodicité des remboursements : A : annuelle ; M : mensuelle, B : bimestrielle, S : semestrielle, T : trimestrielle, X autre.

(7) Indiquer C pour amortissement constant, P pour amortissement progressif, F pour *in fine*, X pour autres à préciser.

(8) Catégorie d'emprunt à l'origine. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE	A2.2

A2.2 – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE (hors 16449 et 166) (suite)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Couverture ? O/N (10)	Montant couvert	Catégorie d'emprunt après couverture éventuelle (11)	Capital restant dû au 01/01/N	Durée résiduelle (en années)	Emprunts et dettes au 01/01/N			Annuité de l'exercice			ICNE de l'exercice
						Taux d'intérêt			Capital	Charges d'intérêt (15)	Intérêts perçus (le cas échéant) (16)	
						Type de taux (12)	Index (13)	Niveau de taux d'intérêt à la date de vote du budget (14)				
163 Emprunts obligataires (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
164 Emprunts auprès des établissements financiers (Total)		0,00		235 232,25					49 849,32	5 805,17	0,00	2 172,51
1641 Emprunts en euros (total)		0,00		235 232,25					49 849,32	5 805,17	0,00	2 172,51
0180867 - 0180867	N	0,00	A-1	74 998,02	1,07	F	Taux Fixe	4,100	36 745,71	3 074,92	0,00	1 461,19
726592 - 726592	N	0,00	A-1	79 199,77	11,09	F	Taux Fixe	1,950	6 207,05	1 514,29	0,00	580,17
833442 - 833442	N	0,00	A-1	81 034,46	11,63	F	Taux Fixe	1,550	6 896,56	1 215,96	0,00	131,15
1643 Emprunts en devises (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
16441 Emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie (total) (9)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
165 Dépôts et cautionnements reçus (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
167 Emprunts et dettes assortis de conditions particulières (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1671 Avances consolidées du Trésor (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1672 Emprunts sur comptes spéciaux (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1675 Dettes pour METP et PPP (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1676 Dettes envers locataires-acquéreurs (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1678 Autres emprunts et dettes (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
168 Emprunts et dettes assimilés (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1681 Autres emprunts (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1682 Bons à moyen terme négociables (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1687 Autres dettes (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
Total général		0,00		235 232,25					49 849,32	5 805,17	0,00	2 172,51

(9) S'agissant des emprunts assortis d'une ligne de trésorerie, il faut faire ressortir le remboursement du capital de la dette prévue pour l'exercice correspondant au véritable endettement.

(10) Si l'emprunt est soumis à couverture, il convient de compléter le tableau « détail des opérations de couverture ».

(11) Catégorie d'emprunt. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

(12) Type de taux d'intérêt après opérations de couverture : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(13) Mentionner l'index en cours au 01/01/N après opérations de couverture.

(14) Taux après opérations de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau à la date de vote du budget.

(15) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 « Intérêts réglés à l'échéance » (intérêts décaissés) et intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés à l'article 668.

(16) Indiquer les intérêts éventuellement reçus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés au 768.

IV – ANNEXES

IV

ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – TYPOLOGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS

A2.4

A2.4 – TYPOLOGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS (1)

Indices sous-jacents		(1) Indices zone euro	(2) Indices inflation française ou zone euro ou écart entre ces indices	(3) Ecart d'indices zone euro	(4) Indices hors zone euro et écarts d'indices dont l'un est un indice hors zone euro	(5) Ecart d'indices hors zone euro	(6) Autres indices
Structure							
(A) Taux fixe simple. Taux variable simple. Echange de taux fixe contre taux variable ou inversement. Echange de taux structuré contre taux variable ou taux fixe (sens unique). Taux variable simple plafonné (cap) ou encadré (tunnel)	Nombre de produits	3	0	0	0	0	
	% de l'encours	100,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	235 232,25	0,00	0,00	0,00	0,00	
(B) Barrière simple. Pas d'effet de levier	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(C) Option d'échange (swaption)	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(D) Multiplicateur jusqu'à 3 ; multiplicateur jusqu'à 5 capé	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(E) Multiplicateur jusqu'à 5	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(F) Autres types de structures	Nombre de produits						0
	% de l'encours						0,00
	Montant en euros						0,00

(1) Cette annexe retrace le stock de dette au 01/01/N après opérations de couverture éventuelles.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN METHODES UTILISEES POUR LES AMORTISSEMENTS	A3

A3 – AMORTISSEMENTS – METHODES UTILISEES

CHOIX DE L'ASSEMBLEE DELIBERANTE	Délibération du
Biens de faible valeur Seuil unitaire en deçà duquel les immobilisations de peu de valeur s'amortissent sur un an (article R. 2321-1 du CGCT) : 720.00 €	2017-05-04

Procédure d'amortissement (linéaire, dégressif, variable)	Catégories de biens amortis	Durée (en années)	
L	Frais d'études	5	
L	Frais de recherche et développement	5	
L	Voitures	5	
L	Camions et véhicules industriels	8	
L	Mobilier	6	
L	Matériel de bureau électrique ou électronique	3	
L	Matériel Informatique	3	
L	Matériels classiques	10	
L	Coffre-fort	10	
L	Installations et appareils de chauffage	10	
L	Appareils de levage-ascenseurs	20	
L	Appareils de laboratoire	10	
L	Equipements de garage et ateliers	10	
L	Equipements de cuisine	10	
L	Equipements sportifs	10	
L	Installations de voirie	10	
L	Plantations	20	
L	Autres agencements et aménagement de terrains	20	
L	Matériel espaces verts	5	
L	Matériel audiovisuel	5	
L	Matériel muséographique	10	
L	Mobilier de jardin	10	
L	Matériel pédagogique	5	
L	Logiciels	2	04/05/2017

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN	
EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES – DEPENSES	A6.1

DEPENSES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Propositions nouvelles	Vote (2)
DEPENSES TOTALES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES =A + B		49 850,00	I 49 850,00
16 Emprunts et dettes assimilées (A)		49 850,00	49 850,00
1631	Emprunts obligataires	0,00	0,00
1641	Emprunts en euros	49 850,00	49 850,00
1643	Emprunts en devises	0,00	0,00
16441	Opérat° afférentes à l'emprunt	0,00	0,00
1671	Avances consolidées du Trésor	0,00	0,00
1672	Emprunts sur comptes spéciaux du Trésor	0,00	0,00
1678	Autres emprunts et dettes	0,00	0,00
1681	Autres emprunts	0,00	0,00
1682	Bons à moyen terme négociables	0,00	0,00
1687	Autres dettes	0,00	0,00
Dépenses et transferts à déduire des ressources propres (B)		0,00	0,00
10...	<i>Reprise de dotations, fonds divers et réserves</i>		
10...	Reversement de dotations, fonds divers et réserves		
139	<i>Subv. invest. transférées cpte résultat</i>	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00	0,00

	Op. de l'exercice I	Restes à réaliser en dépenses de l'exercice précédent (3) (4)	Solde d'exécution D001 (3) (4)	TOTAL II
Dépenses à couvrir par des ressources propres	49 850,00	25 457,50	5 092,06	80 399,56

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes.

(2) Crédits de l'exercice votés lors de la séance.

(3) Inscrire uniquement si le compte administratif est voté ou en cas de reprise anticipée des résultats de l'exercice précédent.

(4) Indiquer le montant correspondant figurant en II - Présentation générale du budget – vue d'ensemble.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN	
EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES – RECETTES	A6.2

RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Propositions nouvelles	Vote (2)
RECETTES (RESSOURCES PROPRES) = a + b		80 550,84	III 80 550,84
Ressources propres externes de l'année (a)		6 500,00	6 500,00
10222	FCTVA	6 500,00	6 500,00
10223	TLE	0,00	0,00
10226	Taxe d'aménagement	0,00	0,00
10228	Autres fonds	0,00	0,00
13146	Attributions de compensation d'investissement	0,00	0,00
13156	Attributions de compensation d'investissement	0,00	0,00
13246	Attributions de compensation d'investissement	0,00	0,00
13256	Attributions de compensation d'investissement	0,00	0,00
138	Autres subvent° invest. non transf.	0,00	0,00
26...	Participations et créances rattachées		
27...	Autres immobilisations financières		
Ressources propres internes de l'année (b) (3)		74 050,84	74 050,84
15...	Provisions pour risques et charges		
169	Primes de remboursement des obligations	0,00	0,00
26...	Participations et créances rattachées		
27...	Autres immobilisations financières		
28...	Amortissement des immobilisations		
281318	Autres bâtiments publics	66,00	66,00
28152	Installations de voirie	0,00	0,00
28158	Autres installat°, matériel et outillage	1 350,00	1 350,00
28183	Matériel de bureau et informatique	1 440,00	1 440,00
28184	Mobilier	1 480,00	1 480,00
28188	Autres immo. corporelles	1 700,00	1 700,00
29...	Prov. pour dépréciat° immobilisations		
39...	Prov. dépréciat° des stocks et en-cours		
481...	Charges à rép. sur plusieurs exercices		
49...	Prov. dépréc. comptes de tiers		
59...	Prov. dépréc. comptes financiers		
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00
021	Virement de la sect° de fonctionnement	68 014,84	68 014,84

	Opérations de l'exercice III	Restes à réaliser en recettes de l'exercice précédent (4) (5)	Solde d'exécution R001 (4) (5)	Affectation R1068 (4)	TOTAL IV
Total ressources propres disponibles	80 550,84	0,00	0,00	0,00	80 550,84

	Montant
Dépenses à couvrir par des ressources propres	II 80 399,56
Ressources propres disponibles	IV 80 550,84
Solde	V = IV – II (6) 151,28

(1) Les comptes 15, 169, 26, 27, 28, 29, 39, 481, 49 et 59 sont à détailler conformément au plan de comptes.

(2) Crédits de l'exercice votés lors de la séance.

(3) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 sont présentés uniquement si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(4) Inscrive uniquement si le compte administratif est voté ou en cas de reprise anticipée des résultats de l'exercice précédent.

(5) Indiquer le montant correspondant figurant en II - Présentation générale du budget – vue d'ensemble.

(6) Indiquer le signe algébrique.

IV – ANNEXES	IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN – ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS SUBVENTIONS VERSEES DANS LE CADRE DU VOTE DU BUDGET	B1.7

B1.7 – SUBVENTIONS VERSEES DANS LE CADRE DU VOTE DU BUDGET

(Article L. 2311-7 du CGCT)

Article (1)	Subventions (2)	Objet (3)	Nom de l'organisme	Nature juridique de l'organisme	Montant de la subvention
INVESTISSEMENT					
FONCTIONNEMENT					
6754.0		Promotion du Domaine	Office du Tourisme Intercommunal de Saint-Germain Boucle de Seine	Association	16 000,00

(1) Indiquer l'article d'imputation de la subvention.

(2) Dénomination ou numéro éventuel de la subvention.

(3) Objet pour lequel est versée la subvention.

IV – ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N	C1

C1 – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N

GRADES OU EMPLOIS (1)	CATEGORIES (2)	EMPLOIS BUDGETAIRES (3)			EFFECTIFS POURVUS SUR EMPLOIS BUDGETAIRES EN ETPT (4)		
		EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS COMPLET	EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS NON COMPLET	TOTAL	AGENTS TITULAIRES	AGENTS NON TITULAIRES	TOTAL
EMPLOIS FONCTIONNELS (a)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur général des services		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur général adjoint des services		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur général des services techniques		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Emplois créés au titre de l'article 6-1 de la loi n° 84-53		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE ADMINISTRATIVE (b)		2,00	0,00	2,00	1,00	1,00	2,00
Adjoint administratif	C	1,00	0,00	1,00	0,00	1,00	1,00
Attaché	A	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
FILIERE TECHNIQUE (c)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE SOCIALE (d)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE MEDICO-SOCIALE(e)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE MEDICO-TECHNIQUE (f)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE SPORTIVE (g)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE CULTURELLE (h)		0,00	1,00	1,00	0,00	1,00	1,00
Attaché de conservation du patrimoine	A	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00	1,00
FILIERE ANIMATION (i)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE POLICE (j)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
EMPLOIS NON CITES (k) (5)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL GENERAL (b + c + d + e + f + g + h + i + j + k)		2,00	1,00	3,00	1,00	2,00	3,00

(1) Les grades ou emplois sont désignés conformément à la circulaire n° NOR : INTB9500102C du 23 mars 1995. Les emplois fonctionnels sont également comptabilisés dans leur filière d'origine.

(2) Catégories : A, B ou C.

(3) Emplois budgétaires créés par l'assemblée délibérante. Les emplois permanents à temps complet sont comptabilisés pour une unité, les emplois à temps non complet sont comptabilisés à hauteur de la quotité de travail prévue par la délibération créant l'emploi.

(4) Equivalent temps plein annuel travaillé (ETPT). Le décompte est proportionnel à l'activité des agents, mesurée par leur quotité de temps de travail et par leur période d'activité sur l'année :

ETPT = Effectifs physiques * quotité de temps de travail * période d'activité dans l'année

Exemple : un agent à temps plein (quotité de travail = 100 %) présent toute l'année correspond à 1 ETPT ; un agent à temps partiel, à 80 % (quotité de travail = 80 %) présent toute l'année correspond à 0,8 ETPT ; un agent à temps partiel, à 80 % (quotité de travail = 80 %) présent la moitié de l'année (ex : CDD de 6 mois, recrutement à mi-année) correspond à 0,4 ETPT (0,8 * 6 / 12).

(5) Par exemple : emplois dont les missions ne correspondent pas à un cadre d'emploi existant, « emplois spécifiques » régis par l'article 139 ter de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 etc.

IV – ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N	C1

C1 – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N (suite)

AGENTS NON TITULAIRES EN FONCTION AU 01/01/N	CATEGORIES (1)	SECTEUR (2)	REMUNERATION (3)		CONTRAT	
			Indice (8)	Euros	Fondement du contrat (4)	Nature du contrat (5)
Agents occupant un emploi permanent (6)				0,00		
Adjoint administratif	C	ADM	351.0	0,00	3-2	CDD
Attaché de conservation du patrimoine	A	CULT	672.0	0,00	3-4	CDI
Agents occupant un emploi non permanent (7)				0,00		
TOTAL GENERAL				0,00		

(1) CATEGORIES: A, B et C.

(2) SECTEUR ADM : Administratif.
TECH : Technique.
URB : Urbanisme (dont aménagement urbain).
S : Social.
MS : Médico-social.
MT : Médico-technique.
SP : Sportif.
CULT : Culturel
ANIM : Animation.
PM : Police.
OTR : Missions non rattachables à une filière.

(3) REMUNERATION : Référence à un indice brut (indiquer le niveau de l'indice brut) de la fonction publique ou en euros annuels bruts (indiquer l'ensemble des éléments de la rémunération brute annuelle).

(4) CONTRAT : Motif du contrat (loi du 26 janvier 1984 modifiée) :
3-a° : article 3, 1er alinéa : accroissement temporaire d'activité.
3-b : article 3, 2ème alinéa : accroissement saisonnier d'activité.
3-1 : remplacement d'un fonctionnaire autorisé à servir à temps partiel ou indisponible (maladie, maternité...).
3-2 : vacance temporaire d'un emploi.
3-3-1° : absence de cadre d'emplois de fonctionnaires susceptibles d'assurer les fonctions correspondantes.
3-3-2° : emplois du niveau de la catégorie A lorsque les besoins des services ou la nature des fonctions le justifient.
3-3-3° : emplois de secrétaire de mairie des communes de moins de 1 000 habitants et de secrétaire des groupements composés de communes dont la population moyenne est inférieure à ce seuil.
3-3-4° : emplois à temps non complet des communes de moins de 1 000 habitants et des groupements composés de communes dont la population moyenne est inférieure à ce seuil, lorsque la quotité de temps de travail est inférieure à 50 %.
3-3-5° : emplois des communes de moins de 2 000 habitants et des groupements de communes de moins de 10 000 habitants dont la création ou la suppression dépend de la décision d'une autorité qui s'impose à la collectivité ou à l'établissement en matière de création, de changement de périmètre ou de suppression d'un service public.
3-4 : article 21 de la loi n° 2012-347 : contrat à durée indéterminée obligatoirement proposée à un agent contractuel.
38 : article 38 travailleurs handicapés catégorie C.
47 : article 47 recrutements directs sur emplois fonctionnels
110 : article 110 collaborateurs de groupes de cabinets.
110-1 : collaborateurs de groupes d'élus.
A : autres (préciser).

(5) Indiquer si l'agent contractuel est titulaire d'un contrat à durée déterminée (CDD) ou d'un contrat à durée indéterminée (CDI). Les contrats particuliers devront être labellisés « A / autres » et feront l'objet d'une précision (ex : « contrats aidés »).

(6) Occupent un emploi permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 3-1, 3-2, 3-3, 38 et 47 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984, ainsi que les agents qui sont titulaires d'un contrat à durée indéterminée pris sur le fondement de l'article 21 de la loi n° 2012-347.

(7) Occupent un emploi non permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 3, 110 et 110-1.

(8) Si un contrat fixe comme référence de rémunération un traitement hors échelle, il convient de mentionner le chevron conformément à l'article 6 décret 85-1148 du 20 octobre 1985.

IV – ANNEXES	IV
ARRETE ET SIGNATURES	D2

Nombre de membres en exercice : 12

Nombre de membres présents : 7

Nombre de suffrages exprimés : 6

VOTES :

Pour : 6

Contre : 0

Abstentions : 0

Date de convocation : 21/01/2020

Présenté par Jean-François PERRAULT (1),
A Hôtel de ville de Marly Le Roi, le 28/01/2020
Jean-François PERRAULT,

Délibéré par l'assemblée (2), réunie en session Budget primitif 2020
A Marly Le Roi, le 28/01/2020
Les membres de l'assemblée délibérante (2),

AMADEI Jean-Noël	
CARLIER Marie-Claude	
PERRAULT Jean-François	
POTHELET Hubert	
TEMPEZ Mireille	
WANG Nicole	

Certifié exécutoire par Jean-François PERRAULT (1), compte tenu de la transmission en préfecture, le , et de la publication le

A , le

(1) Indiquer le maire ou le président de l'organisme.

(2) L'assemblée délibérante étant : Le comité syndical.

Budget primitif 2020 du Château Monte-Cristo

Note de synthèse budgétaire

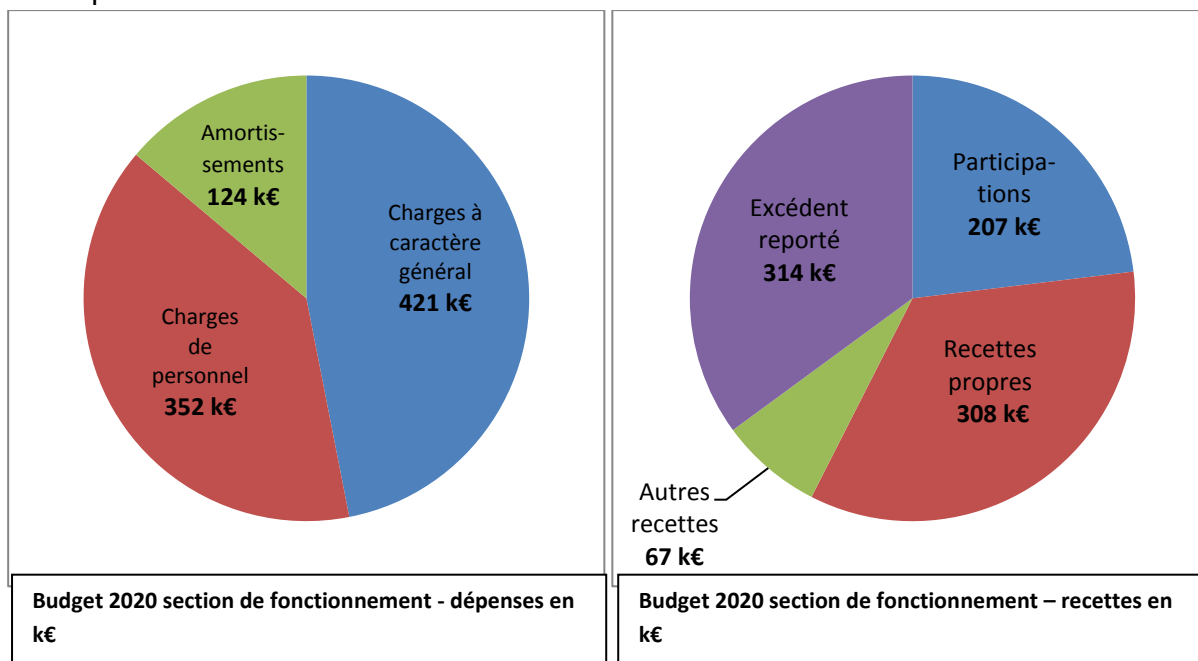
Le budget primitif, voté annuellement, constitue la prévision des dépenses et des recettes pour l'année. Le budget 2020 a été voté le 28 janvier 2020 dans le respect des orientations budgétaires présentées en comité le 9 décembre 2019.

Le Syndicat intercommunal pour l'aménagement de la propriété de Monte-Cristo a pour objet de préserver le domaine du Château de Monte-Cristo, de l'ouvrir au public et de le faire connaître. Le Château est consacré à la vie et à l'œuvre d'Alexandre Dumas et le parc est le théâtre d'événements culturels.

Le budget 2020 a été réalisé en intégrant les résultats constatés dans le compte administratif prévisionnel 2019 du Syndicat Intercommunal du Château Monte-Cristo validé par le comptable public.

I. Section de fonctionnement

Le budget de fonctionnement s'élève à 896 k€. Les dépenses et les recettes se répartissent de la manière suivante :



II. Section d'investissement

MONTE CRISTO / CS -280120-3

Le budget d'investissement s'élève à 279 k€.

En 2018, le syndicat a démarré une mission d'étude et de programmation pour la restructuration du pavillon d'accueil et le réaménagement partiel paysager et hydraulique du parc :

- Pour le pavillon d'accueil, il s'agit d'assurer un meilleur accueil du public sur le plan esthétique, tout en étant en adéquation avec le site (développer les surfaces et repenser les espaces), mais aussi offrir aux agents des locaux plus fonctionnels.
- Au niveau du parc du Château, l'objectif est de rénover le système de cascades et d'améliorer la connaissance de son fonctionnement en y intégrant la gestion des eaux pluviales de ruissellement des espaces, afin de limiter les infiltrations existantes sur les bâtiments.

Cette mission se poursuit en 2020.

